

Canada, en particulier, semble avoir modifié sensiblement sa façon d'agir depuis l'incident de l'ambassade turque.

Selon le Comité, il va de soi que certains reportages en direct ont pu nuire au déroulement des opérations ou constituer une menace pour la vie des personnes sur place. Les reportages ont révélé la position et les déplacements des policiers, y compris ceux des groupes d'armes spéciales et tactiques; ils ont permis de savoir que les négociateurs ont préféré attendre que l'auteur du détournement soit sorti du car au lieu de tenter de prendre le véhicule d'assaut; les reportages ont permis de voir que l'auteur du détournement s'était changé pour être moins facilement repérable par les tireurs d'élite et par les autres témoins; en outre, comme dans le cas de l'ambassade turque, les journalistes ont diffusé des renseignements qu'ils avaient obtenus en écoutant au passage les conversations des policiers.

Le Comité rejette l'argument selon lequel l'auteur du détournement était de toute façon en mesure de voir tous les déplacements des agents de police. Il ne pouvait pas surveiller en permanence le terrain dans toutes les directions et on peut supposer que les agents des groupes tactiques ont attendu que l'auteur du détournement regarde dans une autre direction ou soit distrait momentanément, pour se déplacer.

De plus, comme les journalistes se reconnaissent eux-mêmes une légitime ignorance des tactiques policières, ils sont mal placés pour juger des informations qui peuvent ou non compromettre l'efficacité de la police.

L'aspect affaires publiques

Le premier Comité a exprimé des préoccupations et des réserves au sujet du rôle et de la gestion des affaires publiques et des agents responsables de cette fonction, en particulier au sein de la GRC. Le Comité a estimé que, de façon générale et pendant un attentat terroriste, les relations entre la police et la presse laisseront encore à désirer tant que des changements n'y seront pas apportés. Le présent Comité épouse toujours ces préoccupations et réserves. Dans les domaines qui intéressent directement le Comité, les responsables des affaires publiques ont apparemment réagi de façon excessive, hésitante et, dans une large mesure, ils ne semblent pas avoir répondu aux attentes et aux recommandations du premier Comité. Les responsables des affaires publiques de la GRC qui ont comparu devant le Comité ont souvent déposé d'une façon contradictoire et confuse. L'audition des témoins s'étant déroulée en public, le Comité s'est rendu compte qu'ils en ont profité pour soigner leurs relations publiques: ils ont affirmé qu'ils faisaient de leur mieux pour améliorer les rapports de la police avec les médias, mais ils n'ont pas fait de véritable